

**Subventions avril 2013 :
une pratique spécifique pour le Fonds du
sport dans le Jura bernois**

La Neuveville, le 29 avril 2013

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a défini des pratiques spécifiques en matière de soutien par le Fonds du sport. Il a adopté un avenant à la directive cantonale afin de préciser les cas où il dérogera aux principes généraux pour des raisons liées au statut particulier du Jura bernois. La principale différence avec le reste du canton concerne le soutien aux manifestations sportives. Le CJB va poursuivre son travail d'encouragement des clubs qui organisent des compétitions officielles.

Critères spécifiques pour le Fonds du sport

L'adoption des critères cantonaux risquait de catégoriser la majeure partie des manifestations sportives du Jura bernois comme étant de petite importance, avec versement d'une subvention de 500 francs. Au lieu de cela, le CJB a adopté un mode de calcul qui implique que la plupart des manifestations du Jura bernois soient de catégorie moyenne, avec versement d'une subvention de 2'000 francs. Quelques-unes pourront même être classées comme étant de grande importance, ce qui permettra de verser 5'000 francs.

Le CJB vient de rendre ses trois premières décisions dans ce domaine, qui permettront d'accorder 2'000 francs à une course de ski à Saint-Imier, un concours hippique d'attelage à Bellelay et un triathlon à La Neuveville. Par rapport à l'ancien système qui accordait principalement des subventions de 1'000 ou 3'000 francs, le montant annuel total accordé aux compétitions sportives dans le Jura bernois devrait être similaire avec la nouvelle pratique, voire en légère hausse. L'équité entre les clubs sera améliorée, étant donné que la subvention dépendra des moyens humains et financiers engagés et non plus de la provenance des participants ou du titre attribué au vainqueur de la compétition.

Le CJB a également adopté des dispositions spécifiques dans les autres domaines de soutien. Pour le matériel sportif, il a pérennisé une possibilité de mieux soutenir que dans le reste du canton certaines acquisitions dans des secteurs stratégiques, par exemple l'achat de dameuses pour les pistes de ski de fond. Pour tout ce qui concerne le soutien à la formation de la relève ou de l'encadrement, le CJB met l'accent sur la collaboration intercantonale afin de fournir aux associations concernées et à leurs clubs établis dans Jura bernois des conditions-cadres identiques ou similaires à celles des cantons voisins.

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Culture et Fonds du sport

En ce qui concerne les autres compétences du CJB (Culture et Fonds de loterie), une subvention de 9'000 francs est attribuée à l'Atelier de gravure de Moutier pour une publication éditée dans le cadre d'une coopération internationale avec la Belgique. Un montant presque équivalent permettra de soutenir l'édition de dépliants et cartes touristiques de la commune de Saint-Imier. Une somme de près de 5'000 francs a été débloquée pour la rénovation de la place de jeux de Sonvilier.

Subventions accordées en avril

Le CJB a accordé, dans sa séance du 24 avril 2013, des subventions pour un montant total de 40'000 francs.

Annexe

- Avenant à la directive cantonale sur le Fonds du sport

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch